



## **COMITE SYNDICAL**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**

**DU JEUDI 14 AVRIL 2005 A 17H30**

**IFS**

**Salle du Conseil Municipal**

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 14 avril 2005, à 17 H 30, en séance publique, dans la Salle du Conseil Municipal à Ifs, sous la présidence de Madame Brigitte LE BRETHON.

Nombre de membres en exercice : 92

Nombre de membres présents : 48

**Etaient présents :**

M. ALCINDOR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme BENARD (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), Mme CATTEAU (Déléguée de la C.A., Caen la Mer), M. CHARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DETEY (Délégué de la C.A., Caen la Mer), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. de Caen la Mer), M. DUNCOMBE (Délégué de la C.A., Caen la Mer), M. GAUTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GIGNOUX (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M GILLES (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GUETIN (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), Mme KERGUELEN (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LAFORGE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LECONTE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEMENUUEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. SLAMA (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. SUEUR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GIROUD-VIEL (Déléguée de la C.D.C. "CABALOR"), M. BOUTTIER (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), M. CLARENCE (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), M. YAOUANC (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), Mme. LEFRANÇOIS (Déléguée de la C.D.C. "Entre Bois et Marais"), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. "Entre Bois et Marais"), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. LEFONDRE (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. LEVIVIER (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. QUILLOT (Délégué suppléant de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. ELIE (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. JOURDAINE (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. PEAN (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M DUFOUR (Délégué de la C.D.C "Val es Dunes"), Mme DE GIBON (Déléguée suppléante de la C.D.C "Val es Dunes"), M. PICARD (Clinchamps sur Orne), Mme MULLER (Colleville Montgomery), M PREVERT (Laize la Ville), M. GUEZET (Ouisseham), M. LEDRAN (Ouisseham).

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

• **Communauté d'Agglomération " Caen la Mer ":**

M. DELEUZE à M. DETEY

M. SCHMITT à Mme VINCENT

M. LESPAGNOL à Mme LE BRETHON

M. GASNIER à M. SUEUR

M. LEBON à M. ALCINDOR

M. PIELOT à M.HARDEL

M. COSSON à M. SLAMA

- **Communauté de Communes " Entre Bois et Marais "**

M. GARNIER à M. LORIN

M. MOKEDDEL à Mme LEFRANÇOIS

**Etaient excusés :**

- **Communauté d'Agglomération " Caen la Mer "**

-M. DURON,

-M. PIMONT.

- **Communauté de Communes "Cœur de Nacre"**

-M. HUET.

**Etaient également présents :**

- -M. RABEC, Directeur du Syndicat,

- -M. DELBOS, Chargé de Mission,

- -M. DUCY, Secrétaire.

\*

\*

\*

Madame LE BRETHON : Je remercie Monsieur SLAMA d'accueillir le Comité Syndical à Ifs dans la nouvelle Salle du Conseil Municipal.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir le représentant de Laize-la-Ville, qui participe à sa première réunion.

Nous n'avons pas besoin d'atteindre le quorum pour cette première réunion, qui reprend les dossiers de celle organisée le 3 mars ici même et qui n'a pu se tenir : il manquait 3 personnes. S'agissant du premier ordre du jour, les documents s'y rapportant n'ont pas été à nouveau adressés aux membres du Comité.

Cette réunion est importante, mais aussi symbolique. Ifs a vu naître le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, Syndicat qui est un enfant du S.D.A.U. et dont tous les élus se félicitent.

Aujourd'hui, des pas importants devraient être faits sur d'autres dossiers, et notamment l'Agence d'Urbanisme.

Monsieur SLAMA : Je suis très heureux d'accueillir les membres du Comité à Ifs. Une petite brochure présentant la ville vous a été distribuée .J'espère qu'elle vous aidera à mieux la connaître. Je vous souhaite un bon travail.

Madame LE BRETHON : L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Novembre 2004 ;
2. Rapport sur les travaux du Bureau ;
3. Election d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur Xavier MADELAINE (Communauté de Communes « Cabalor ») ;
4. Modification du Schéma Directeur sur le territoire de la commune de Saint-Contest ;
5. Projet d'Agence d'Etudes d'Urbanisme : Adhésion - Désignation de trois représentants ;
6. Débat sur les Orientations Budgétaires ;
7. Indemnité de conseil au Receveur Syndical ;
8. Questions diverses.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Novembre 2004.**

Madame LE BRETHON : Y a t'il des observations éventuelles sur le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2004 ?

**Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **2. Rapport sur les travaux du Bureau.**

Madame LE BRETHON : « Les membres du Comité ont reçu les comptes rendus des réunions du 17 Décembre 2004, du 13 Janvier 2005 et du 18 Février 2005. Ceux-ci sont suffisamment détaillés pour que soient bien perçues toutes les activités, toutes les préoccupations du Syndicat. Il est important que vous ayez tous une même connaissance des dossiers.

Depuis la réunion du Comité qui n'a pu avoir lieu faute de quorum, le Bureau s'est réuni le 18 mars 2005. Tous les élus ont pu lire le rapport qui leur a été adressé.

Aussi, n'évoquerai-je que les dossiers importants traités au cours des différentes réunions.

### **Projet d'Agence d'Etudes d'Urbanisme.**

Ce dossier fait l'objet du point n° 5 de l'ordre du jour de la présente réunion.

## **Projet Métropolitain Normand.**

Gilles de Robien et Frédéric de Saint-Sernin ont arrêté la liste des six métropoles retenues dans le cadre de la première session de l'appel à coopération métropolitaine. Caen-Métropole devrait donc être associé, avec la Ville et l'Agglomération, à cette démarche, comme il l'a été à la préparation du dossier de candidature. Nous avons su répondre rapidement à un appel à projet et nous faire repérer. Il faut désormais donner du contenu à ce dossier. Vous serez tous associés à tous les sujets traités.

## **Colloque inter académique sur « les nouveaux territoires ».**

Les 10 et 11 mars derniers s'est tenu, à Caen, un colloque organisé par l'Education Nationale et qui avait pour thème « les nouveaux territoires ». 150 cadres formateurs en histoire/géographie du Grand Ouest y participaient.

Un petit dossier comprenant la plaquette de présentation du syndicat, le numéro du magazine "Cent pour Cent" de l'INSEE consacré à Caen-Métropole et un « power point » présentant notre territoire et le syndicat a été diffusé. Ce "power point" peut présenter un intérêt pédagogique susceptible de mieux expliquer, au sein des conseils municipaux ou communautaires, notre rôle d'acteur de l'aménagement du territoire

Pour les collectivités qui le souhaitent, je suis disponible pour présenter ce power point.

## **Schéma de Voiries.**

Quatre ans après l'approbation du Dossier de Voiries d'Agglomération (DVA) de Caen, il est apparu opportun de réunir l'ensemble des partenaires concernés (Région, Département, EPCI, communes intéressées par un tracé, Bureau de Caen-Métropole) afin de faire le point sur sa mise en œuvre, et d'évoquer les éventuels freins à la réalisation des projets qui y sont inscrits.

Une réunion a été organisée le 8 avril sur ce thème à la salle polyvalente d'Eterville. Elle a rassemblé une soixantaine de personnes.

Le Conseil Général était représenté par Monsieur AGNES, directeur de cabinet du Président, Monsieur GRANGER Président de la Commission Travaux Publics et Monsieur MANGNAN, directeur de l'aménagement.

Le Conseil Régional était représenté par Monsieur MOURARET, Président de la Commission Infrastructure et Aménagement du Territoire.

Monsieur MADELEINE représentait Viacités.

Le compte rendu complet, ainsi qu'un document reprenant l'intervention des représentants de la DDE sera adressé à l'ensemble des personnes invitées.

Il ressort de cette réunion que, concernant la réalisation des infrastructures inscrites au DVA, seule la déviation de la RD562 devrait voir le jour à court terme (moins de 3 ans). Les prochaines réalisations n'aboutiront pas avant 2009, au plus tôt.

Un point a été fait sur les éléments juridiques permettant de lever les freins à la réalisation d'infrastructures inscrites dans les documents de planification. Il a été en outre bien insisté sur le rôle qu'aura à jouer le SCOT sur les choix en matière de politique de déplacements.

Dans cette perspective, l'Etat encourage le syndicat et ses partenaires à se doter d'un outil performant d'observation et d'évaluation des déplacements, par exemple au sein de la future Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Y a t'il des questions sur ce sujet ? Non. Je continue.

### **SCOT et Pays.**

Le Ministère de l'Equipement, le club des maîtres d'ouvrage des SCOT, la FNAU, l'Association des Maires de France viennent de publier une note sur « l'articulation SCOT / projet de territoire », dans laquelle sont abordés les périmètres, les maîtrises d'ouvrage, la procédure, le contenu des projets.

La conclusion fait état de nombreuses interrogations de fond que vivent également les élus concernés par la constitution d'un Pays de Caen et que traduit en quelque sorte l'avis défavorable que vient d'émettre la communauté d'agglomération "Caen la Mer" sur le projet de Charte de Développement.

Compte tenu de cette situation, plusieurs membres du Bureau ont souhaité qu'un point, voire d'éventuelles propositions, soient faits sur ce dossier, dans la mesure où les outils d'aménagement et de développement du territoire que constituent le SCOT et la Charte de Développement ne sont pas sans liens.

Dans ce cadre, le Président a réuni les Présidents des EPCI et les Maires des Communes hors EPCI, membres de Caen-Métropole le Jeudi 14 avril à 14 heures.

Il ressort de cette réunion la nécessité de poursuivre la démarche de pays à l'échelle de la région de Caen.

Un groupe de travail a été constitué, animé par Monsieur Christian FLEURY afin de faire des propositions dans ce sens. Il comprend un représentant de chaque EPCI et communes hors EPCI du périmètre de Caen Métropole. Il pourra être élargi au Cingal, si cette communauté de communes le souhaite. Sa première réunion est prévue pour le 20 avril, à 14H30, à l'Hôtel de Ville de Caen.

Monsieur PREVERT: « J'ai participé à une réunion avec des élus de la Communauté de Communes du Cingal, lors de laquelle le Président de la Communauté de Communes a fait part de sa préférence pour aller vers le Pays de Caen.

Madame LE BRETHON : Merci Monsieur Prévert. Il s'agit d'une information importante.

Madame LE BRETHON : Tels sont les principaux points et dossiers abordés lors de la réunion du Bureau du Syndicat du 25 Mars 2005.

Dans le rapport diffusé pour la réunion du Comité qui n'a pu avoir lieu, vous avez vu certains dossiers qui étaient évoqués et examinés lors de réunions précédentes du Bureau. Souhaitez vous revenir dessus ? Non.

Alors nous passons au point suivant de l'ordre du jour »

### **3. Election d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur Xavier MADELAINE (Communauté de Communes « Cabalor »).**

Madame LE BRETHON : Pris par ses obligations professionnelles, Monsieur MADELAINE, Maire d'Amfreville, a souhaité être remplacé en tant que délégué titulaire de la Communauté de Communes «Cabalor ». Madame GIROUD-VIEL l'a remplacé au Comité Syndical. Il convient d'élire le nouveau représentant de « Cabalor » au Bureau.

Peuvent être candidats :

- Monsieur Alain BISSON, Maire Adjoint de Ranville,
- Monsieur Frédéric CHAZAL, Maire de Sallenelles,
- Madame Joëlle GIROUD-VIEL, Maire de Breville-les-Monts,
- Monsieur Olivier PAZ, Maire de Merville-Franceville. »

Qui est candidat ?

Madame GIROUD-VIEL : Je suis candidate.

**Madame GIROUD-VIEL est élue à l'unanimité moins une abstention des membres présents ou représentés.**

### **4. Modification du Schéma Directeur sur le territoire de la commune de Saint-Contest.**

Madame LE BRETHON : Vous avez tous pu lire le rapport sur ce point. Un élément nouveau vient d'intervenir dans ce dossier : par arrêté préfectoral, en date du 10 mars 2005, le préfet a abrogé l'arrêté préfectoral de 1978 instituant la DUP pour le périmètre de protection du captage de Saint-Contest.

Monsieur CHARPENTIER : Le Dossier est complet. Je n'ai pas d'observation à formuler.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un avis favorable au dossier qui sera soumis à l'enquête publique.**

## 5. Projet d'Agence d'Etudes d'Urbanisme : Adhésion - Désignation de trois représentants.

Madame LE BRETHON : Vous connaissez tous la nécessité de nous doter de cet outil. D'ores et déjà, nombre d'EPCI et de communes ont délibéré favorablement.

La Région devrait nous rejoindre. Il n'en est pas de même du Département qui a une position plus attentiste. Il pourrait revoir le principe de son adhésion dans 2 ou 3 ans. Cette position n'est pas acceptable, j'ai eu l'occasion de le dire lors de la réunion à Eterville. Une explication directe est nécessaire.

Madame LE BRETHON : Plusieurs collectivités doivent encore délibérer notamment : l'Agglomération et la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon.

Les personnes désignées aujourd'hui devront représenter le Syndicat dans toute sa globalité, ses missions et son territoire. Outre son Président, cette représentation pourrait comprendre des élus, plus particulièrement impliqués dans le domaine de l'Urbanisme.

Je vous propose donc les candidatures de Messieurs Vinot-Battistoni et Lefondré.

Monsieur SUEUR : Je souhaiterais que vous rappeliez quelles seront les fonctions des personnes désignées ».

Madame LE BRETHON : Elles siègeront à l'Assemblée Générale de l'Agence. Par ailleurs, deux représentants de notre syndicat siègeront au Conseil d'Administration.

Monsieur GUILLOUX : Faut-il être titulaire pour être candidat?

Madame LE BRETHON : Oui.

**Madame Le BRETHON, Monsieur VINOT-BATTISTONI et Monsieur LEFONDRE, sont désignés, à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour représenter le Syndicat Mixte à l'Agence d'études d'urbanisme Caen-Métropole.**

## 6. Débat sur les Orientations Budgétaires.

Madame LE BRETHON : La Loi du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale, prévoit un débat sur les orientations générales du Budget, qui doit précéder la délibération du Comité Syndical sur le projet de Budget Primitif.

Depuis l'exercice 2003, le Budget s'appuie sur une contribution de 1 € par habitant.

Le Bureau, au cours de sa réunion du 17 Décembre 2004, a proposé de maintenir cette contribution pour l'exercice 2005, sachant que va être prise en compte, dans le calcul, la nouvelle disposition de l'article 7 des statuts, à savoir que la participation des communes et des E.P.C.I. se fera sur la base suivante : 2/3 au prorata de la population, 1/3 au prorata du

potentiel fiscal. Depuis quelques années, cette proportion était de 1/6 d'Euros au prorata du potentiel fiscal (dans la continuité d'un franc sur six).

Par rapport à l'exercice précédent, le Syndicat compte trois communes de plus : Colleville-Montgomery, Clinchamps-sur-Orne et Laize-la-Ville, soit une population totale de 321 049 habitants, contre 317 645 en 2004.

Le tableau, joint au présent rapport, précise la contribution de chaque collectivité, compte tenu des nouvelles dispositions statutaires.

Le Budget du Syndicat, qui s'élèvera à 321 000 €, s'articulera autour de 4 grands postes :

1. la rémunération du personnel,
2. le fonctionnement de la structure,
3. les études et le lancement du SCoT,
4. l'Investissement.

### **1. La rémunération du personnel**

L'année 2005 va voir la mise en place d'une équipe administrative au complet et dépendant totalement du Syndicat, à savoir 1 Directeur, 1 Chargé de Mission, 1 Rédacteur responsable du Bureau Administratif, 2 Adjoints Administratifs.

Avec les moyens en personnel, le Syndicat devrait être en mesure de remplir ses missions, notamment le « portage administratif » du SCoT et le suivi des documents d'urbanisme sur les 124 communes incluses dans le périmètre.

### **2. Le Fonctionnement de la structure**

Il s'agit des dépenses courantes liées à ce fonctionnement : formation, assurances, affranchissement, télécommunications, ....

### **3. Les études et le lancement du SCoT**

Le lancement du SCoT va exiger la définition d'un programme d'études et son plan de financement. Il s'agira d'un préalable à l'obtention de la subvention de l'Etat, qui devrait être d'un montant de 280 200 €. Sans doute, la création de l'Agence d'Urbanisme devrait-elle être l'élément clef pour mettre au point ce programme d'études. Mais, certaines études peuvent être lancées sans attendre, notamment dans le domaine des déplacements, compte tenu des délais de réalisation.

### **4. L'Investissement**

En dehors des achats de matériels de bureau, liés à l'arrivée du Rédacteur, du renouvellement du matériel informatique, aucun important investissement n'est à prévoir au cours de l'année 2005.

Au vu de ces grandes lignes et compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévisible, il est proposé la ventilation suivante, qui n'est pas différente de celle de l'année 2004 :

- Charges de personnel : 180 000 €;
- Charges à caractère général pour le fonctionnement de la structure : 70 000 €;

- Etudes : 60 000 €;
- Investissement : 10 000 €;

sachant que le Budget Supplémentaire permettra de prendre en compte les excédents d'Investissement et de Fonctionnement.

Je vous serais très obligé de débattre sur ces Orientations Budgétaires.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les orientations budgétaires de l'année 2005.**

## **7. Indemnité de conseil au Receveur Syndical.**

Madame LE BRETHON : Lors du dernier renouvellement du Comité Syndical, le concours du Receveur Syndical avait été sollicité et il avait été décidé de l'attribution de l'indemnité de conseil.

Monsieur Claude LEROUTIER vient d'être remplacé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005 par Monsieur Serge TOUGARD.

Il est proposé de lui attribuer cette même indemnité de conseil au taux plein et selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté Interministériel précité à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Je vous serais très obligé de bien vouloir en délibérer.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte l'Indemnité de conseil versée au Receveur Syndical.**

## **8. Questions diverses.**

Madame LE BRETHON : Y a-t-il des questions diverses? Non. Je clos donc la réunion du Comité Syndical.

**Le Président,**



**Brigitte LE BRETHON**